



Mairie TréfleZ : Tél. 02.98.61.45.72
courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE
www.mairie-treflez.fr

PERMANENCE DES ELUS

Le Maire, François ANDRE, reçoit sur rendez-vous :
Le vendredi de 17 h à 18 h 30.

Adjointe aux affaires sociales Malou FAVRET reçoit
sur rendez-vous : le jeudi de 17 h à 18 h.

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de **9 h à 12 h du lundi au samedi**.

AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de **9 h à 11 h 30 du lundi au samedi**.

MEMENTO

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES (soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

Taxi Abiven : 02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

Bibliothèque : mercredi de 13h30 à 14h30, vendredi de 16h45 à 18h45, dimanche de 10h30 à 12h00

Relais Parents Assistantes Maternelles :

02.98.69.23.13 relais@hlc.bzh

ALDS - Aide et Soins à Domicile Parc d'Activité de Kerhall - 29233 CLEDER Tél : 02-98-69-49-60

Mail : contact@alds.una29.fr www.alds.bzh

Gendarmerie de Plouescat : ouverte du lundi au samedi de 14h à 18h 02.98.69.60.07

Brigade de St Pol de Léon : ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et 14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h

conciliateur de justice : M. Grondin, 6, allée du Poan Ben, CS 37908, 29679 MORLAIX CEDEX Tel 07 85 72 22 23 courriel : grondinconciliateurdejustice@gmail.com
permanence à la Mairie de Plouescat, le 3ème jeudi du mois, de 8 h 30 à 12 h.

PRESSE LOCALE

Correspondant Ouest France Laurent Guignet
02.98.61.80.06/06.76.81.92.22 laurent2969@msn.com

Correspondant Télégramme Marie CORFA 06 64 26 77 46 mcorfa.letelegramme@gmail.com

DECHETTERIE (Horaire hiver, du 1/10 au 30/03)

Kergoal (Cléder) Tel : 02 98 19 54 67.

Du lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au samedi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30. **Fermé le lundi matin.**

Ruléa (Lanhouarneau) Tel 02 98 61 32 57.

le mercredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 et le samedi : 9h-12h puis 13h30-17h30.

N° service Déchets : 0 800 220 574

KELEIER

Pour toutes annonces à mettre sur le keleier, merci de les adresser **avant le mercredi midi par mail à keleier.mairietreflez@outlook.fr**

Vous pouvez toujours les **déposer en mairie avant le mercredi midi**.

Le keleier est à votre disposition, en Mairie, au bar Ar Menez, au Malibu, au salon de coiffure, à la Supérette et sous le porche de l'église.

**KELEIER TRELEZ
NOUVELLES DE TREFLEZ**

12 décembre 2019

N° 1899

INFOS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

Compte rendu du conseil sur la page suivante.

INFOS COMMERCANTS

Le BAR AR MENEZ 02 98 61 42 83

lundi : fermé.

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 14h et 16h30 - 20h30,

Vendredi : 8h30 - 14h et 16h30 - 1h00,

Samedi : 9h - 14h et 15h - 22h

Dimanche : 10h30/ 14h et 18h/ 22h.

LE SALON-COIFFURE MIXTE 11 rue de Golvezou 0298797168

mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 13h30- 18h **Vendredi** : 9h-18h30

Samedi : 8h30-17h



Le salon sera fermé les 2,3 et 4 janvier. ouvert le 7 janvier à 9h00 .

Valérie vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

DEP'ANN COUTURE 9 rue de Mesmeillan

Commandes UNIQUEMENT sur RDV du mardi au vendredi de 10h-12h et 14h-18h à mon Atelier.

N'hésitez pas à me contacter au 06.47.87.71.30 ou 02.98.78.21.84

VENTE DE LEGUMES Camille Bescond 07 70 01 94 53

Nombreux légumes de saison produits en Agriculture Biologique. Reprise du marché mardi 10 décembre, de **17h à 19h**.

LA SUPERETTE - La gare 02.98.61.70.51

Du **mardi au samedi** 7h-12h45 16h-19h15 **Dimanche** 8h-12h30



Fermeture exceptionnelle à 18h le samedi 14 décembre.



DU LOCAL DANS LE BOCAL

06.35.96.62.70 - 02.98.61.80.33

Dulocaldanslebocal29@gmail.com

Fabrice, du *local dans le Bocal*, vous propose à la supérette pour :

Vendredi 13 décembre : Tartiflette.



Il n'y aura pas de plat à emporter pendant les vacances scolaires.

Les plats à emporter reprendront le 10/01.

ECOLE

La célébration de Noël aura lieu à l'église le 17/12 à 9h45 avec la participation du père Fidèle Grah.

Vous êtes tous les bienvenus à cette célébration.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en mairie le mercredi 11 décembre 2019 à 18 h 30.

Absent excusé : Romain SALOU.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a fait savoir au Haut Léon Communauté qu'elle n'était pas intéressée par le DPU à l'occasion des ventes suivantes :

Vente de terrains :

- 3729 m² à Golvézou,
- 1475 m² situé 14, route de Plouescat,

Vente de maisons :

- 14, route de Plouescat,
- rue du Menhir,
- 11, lieu-dit « Bel Air »,

ACTUALISATION DE LA « CONVENTION-CADRE » CONCLUE AVEC LE CDG29 - ACCES AUX MISSIONS FACULTATIVES

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaire une adaptation de la « convention-cadre » existante précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion. Les modifications apportées à ce document n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'adoption de ladite « convention-cadre » et autorise le maire à signer le document.

SYNDICAT DES EAUX DU BAS LEON : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat des eaux du Bas Léon, lesquels prennent dorénavant en compte les prises de compétences des intercommunalités et permettent de répondre aux conditions de mise en œuvre et de labellisation en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Syndicat sur le périmètre du SAGE Bas-Léon.

TRANSFERT DE COMPETENCE « ANIMATION DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DES GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) » ET ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DU BAS LEON

L'élaboration des Schémas d'Aménagement et des Gestion des Eaux (S.A.G.E.) nécessite dorénavant de définir les structures qui pourraient porter et financer les différentes actions. Dans ce cadre, les membres des instances communautaires de Haut-Léon Communauté ont souhaité, unanimement, confier la compétence liée à *l'Animation et Concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et l'Animation de SAGE* à l'échelon communautaire.

Il est ensuite prévu de déléguer cette compétence au Syndicat des Eaux du Bas Léon (S.E.B.L.) pour le Bassin Versant de « La Flèche » qui concerne quelques communes de notre territoire ; ceci nécessite une adhésion préalable de Haut-Léon Communauté à cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.).

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, ces deux propositions.

ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS - Garderie Périscolaire : AUTORISATION SIGNATURE AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR 2018/2021

Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant au contrat enfance jeunesse (CEJ) conclu pour la période 2018-2021 à l'échelle de Haut Léon Communauté qui permet à la Caisse d'Allocations Familiales de participer aux frais de fonctionnement de l'Accueil Collectif des Mineurs et la garderie périscolaire.

DECISIONS D'ORDRE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL :

Ouverture de crédits

Conformément à la réglementation, le conseil municipal autorise le Maire à engager, avant le vote du budget primitif 2020, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019.

Décision modificative n°2 du budget principal

Des virements de crédits à la section investissement du budget de la commune sont approuvés à l'unanimité.

DECISIONS D'ORDRE BUDGETAIRE - SERVICE DES EAUX :

Admission en non-valeur

Des états de présentation et admissions en non-valeur présentés par la comptable de la commune ont été validés par le conseil municipal à l'unanimité sur la période 2017/2018.

Décision modificative

Au vu du maintien de l'exploitation du réseau d'eau, le conseil municipal procède à des ajustements budgétaires pour un montant global de 6100 €.

AUTORISATION DE SIGNER LA CHARTE D'UTILISATION DES SERVICES DE MEGALIS BRETAGNE

La commune de Tréfléz adhère depuis 2017 au bouquet de services numériques mutualisé, proposé à des tarifs préférentiels, pour l'administration électronique des données par MEGALIS BRETAGNE. Dans ce cadre, le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité à signer la charte précisant les modalités d'utilisation des services.

.../...

MODALITES D'OCTROI DE CADEAUX AU PERSONNEL AU MOMENT DU DEPART DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal a décidé de permettre à la commune d'offrir des cadeaux aux membres du personnel communal quittant la collectivité. Il a précisé les modalités d'octroi.

RAPPORT ANNUEL DE QUALITE DES COMPTES LOCAUX - GESTION 2018

M. le Maire a présenté au conseil municipal le rapport sur la gestion du budget principal de Tréfléz établi par la DGfip portant sur la qualité comptable pour l'année 2018 et qualifié « d'excellent » par la DGfip.

MODIFICATION REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES ET TARIFS

Le conseil municipal a approuvé l'instauration d'une pénalité forfaitaire d'un montant de 50 euros pour non-respect des consignes d'usage. Le règlement des salles et les tarifs sont modifiés en conséquence.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA DGFIP POUR FIABILISER LES VALEURS LOCATIVES DES PROPRIETES BATIES ET OPTIMISER LES BASES FISCALES

La valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale et la qualité de mise à jour des valeurs locatives apparaît comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales. Dans le cadre d'un contrat de partenariat de 3 ans, la Direction départementale des Finances Publiques du Finistère et la commune de Tréfléz s'engagent dans une démarche volontariste visant à renforcer leur collaboration afin de fiabiliser ces valeurs et optimiser les bases fiscales communales. Le conseil municipal, par douze voix pour et une voix contre autorise M. le Maire à signer le contrat.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

En vue du prochain recrutement, en 2020, d'un agent aux services techniques, le tableau des effectifs du personnel est modifié.

INFORMATION : LES VŒUX DU MAIRE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS ET ASSOCIATIONS AURONT LIEU LE 18 JANVIER 2020 A 18H30

INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET SPORTIVES

E.S.T.

Dimanche 15 décembre



Les **seniors B** reçoivent **GAS de PLOUIDER B**. Match à **13h**. RDV au terrain à 12h.

Les **seniors A** reçoivent **HERMINE KERNILIS B**. Match à **15h**. RDV au terrain à **14h**.

L'E.S.T. organise sa tartiflette le samedi 11 janvier.

Tarifs : adulte : 12€, enfant : 7€. A emporter 10€.

Les réservations se font auprès de Cathou au 02.98.61.67.15 ou Franck Ansonneur au 06.35.22.95.67



ACTIONS ADOS :

Afin de financer leur séjour au ski du 15 au 22 Février 2020 à Allvard, 16 jeunes d' "Actions ados" de la commune, viendront à votre rencontre afin de vous proposer **des galettes des rois (frangipane, pomme, poire/chocolat)**.

Cette opération aura lieu **jusqu'au Mercredi 18 Décembre** 2019.

Merci de leur réserver votre meilleur accueil !

BIEN VIVRE A TREFLEZ

* **ATELIER COUTURE** à la MTL le **16 Décembre 2019** cours pour **débutants et personnes confirmées** Pas de cours pendant les vacances scolaires



* **ATELIER PATISSERIE** à la MTL pour **NOEL** réalisation d'une **BUCHE KINDER BUENO** le **14 Décembre à 14H** avec Laetitia, association BVT, **participation de 5 euros** Inscription au 06 13 67 54 34 ou 06 62 75 25 42



COMITÉ DE JUMELAGE LA CROIX BARREZ

Le comité de jumelage organise **un voyage d'échange** vers LA-CROIX BARREZ du mercredi soir **19 février au 23 février 2020**.

Il est prévu de passer 2 jours à la station de ski de Super Lioran.

Une participation financière pour ce séjour est de **60 € par personne**, demi tarif pour les enfants ainsi que **10 € d'adhésion à l'association**. N'hésitez pas à contacter **Danièle** pour de plus amples renseignements au **06 25 15 16 50**.

FESTIVAL LA NUIT DES ETOILES



Le festival se déroulera

le 21 et 22 août 2020

Ce week-end nous vous dévoilons une partie des têtes d'affiche et nous mettons nos billets à vendre.

Surveillez bien notre site FACEBOOK !

Les billets seront à vendre **exclusivement sur notre site internet**.

<http://festival-lanuitdesetoiles.fr>

Cette année pour fêter nos 10 ans **1 place adulte achetée = 1 place enfant - 12 ans offerte**.

Nos tarifs (hors frais de location) :

Pass 2 jours

Adulte : 50 €

Enfant -12 ans : 21 €

Vendredi

Adulte : 25 €

Enfant - 12 ans : 21 €

Samedi

Adulte : 35 €

Enfant - 12 ans : 21 €

Le festival la nuit des étoiles et tous les membres du bureau vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



L'équipe du Téléthon à Tréfléz tient à vous remercier profondément !

Grâce à vos dons nous avons pu faire grossir la cagnotte qui s'est élevée pour notre première édition à 1161 € !!!! Prochain rendez-vous les 4 et 5 Décembre 2020.

Alors : MERCI et à l'année prochaine pour continuer l'aventure avec vous ...



MON CONTENEUR N'A PAS ÉTÉ VIDÉ, POURQUOI UN REFUS DE COLLECTE ?

Lors de la collecte des déchets ménagers, les services communautaires constatent trop d'erreurs de tri. Afin d'améliorer la qualité de celui-ci, un contrôle du contenu des conteneurs d'ordures ménagères a été mis en place sur le territoire de Haut-Léon Communauté.

Les usagers concernés trouveront un accroche-bac « votre conteneur n'a pas été collecté car ... » sur la poignée de leur conteneur. Ils y trouveront des consignes de tri et pourront contacter l'Ambassadeur des déchets pour obtenir des explications.



POURQUOI MON CONTENEUR ORDURES MÉNAGÈRES A-T-IL ÉTÉ REFUSÉ À LA COLLECTE ?

Les conteneurs bordeaux (ou gris) comportant, par exemple, les déchets suivants faisant l'objet d'un tri sélectif, ne seront pas collectés :

- des emballages et papiers recyclables, devant être déposés en éco-point ou déchetterie,
- du verre,
- des déchets devant être déposés en déchetterie :
 - déchets verts,
 - encombrants,
 - carton,
 - déchets spécifiques (bricolage, jardinage, piles ...).

QUE FAIRE SI VOTRE CONTENEUR EST REFUSÉ ?

Consultez les consignes de tri ou sur le site www.hautleoncommunaute.bzh ou sur le **mémo-tri**, disponible en mairie ou dans les MSAP, puis retirez les déchets qui ne sont pas acceptés dans le conteneur concerné.

Il pourra être représenté à la prochaine collecte d'ordures ménagères et ainsi être collecté si son contenu est conforme.

En cas de doute, laissez un message sur le service téléphonique du service gestion des déchets au **0.800.220.574**.

Un agent vous recontactera pour répondre à vos questions. Il vous aidera à identifier les erreurs de tri et vous donnera les consignes.

SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LÉON



Quel avenir pour le bocage ?

Autour d'un pot de l'amitié, l'ensemble des acteurs du territoire agissant sur le bocage (agriculteurs, élus, techniciens, bénéficiaires du programme Breizh Bocage ...) sont conviés pour une soirée bilan et d'échanges.

Un bilan des 4 années du programme Breizh Bocage sera présenté suivi d'une **conférence animée par Thierry Guehenneuc**, (sylviculteur professionnel de l'association Terre et Bocage) sur la gestion des haies.

Cette soirée permettra de comprendre les différentes techniques d'entretien et d'échanger sur l'animation et les différents travaux réalisés pendant le programme. RDV à **20h, le 20 décembre** à la salle polyvalente de KERNILIS.

Inscription souhaitée avant le 18 décembre
(bocage.basleon@orange.fr - 02 98 30 83 00).

SANTÉ

LESNEVEN

L'Accueil de jour (**La Parenthèse**) ouvert du lundi au vendredi est **destiné aux personnes de plus de 60 ans** chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé.

La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités.

Les pré-inscriptions se font auprès du bureau des entrées du Centre Hospitalier de Lesneven au 02.98.21.29.00

PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Le cabinet du Docteur GUILLOU sera fermé du **25 décembre au 5 janvier 2020 inclus**

ANNONCES EXTERIEURES

WWW.ROSCOFF-TOURISME.COM

RUBRIQUE AGENDA

Cliquer sur "annoncer une manifestation"

Remplir ensuite le **bordereau** en respectant les consignes de texte

PARUTION AUTOMATIQUE DANS L'ESTIVANT

Pour les animations intervenant d'avril à septembre :

- Estivant de Printemps : du 1er avril au 30 juin
- Estivant de juillet : du 1er juillet au 05 août
- Estivant d'août-septembre : du 05 août au 30 septembre



Les bénévoles de l'association ADMR Lesneven Côte des Légendes sont heureux d'inviter ses adhérents à **l'atelier Ioto** qui aura lieu le **18 décembre 2019 de 14h30 à**

17h00 à la salle municipale **Ar Mor Glas de Kerlouan**. Merci de confirmer votre participation avant le 10 décembre au 02.98.00.64.05 Cette manifestation est réalisée avec le soutien de la commune de Kerlouan.